

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 mai 2021 à 18 heures

Etaient présents :

Mmes : BOTTI-ETIEN-FRELET-HADDAD-NOGUES-SEGER-VIALATTE-VINCENT-VIRGILI-
MM: ALBOUY-BIGOUE-DEFORET-DIMILTA-FLEURY-KUMMER-REY-SERIEYS-SOLIVERES (arrivée à 18h26).

Absent excusé et représenté : MM FABRE - REY

Secrétaire de séance : M. DEFORET.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Budget Communal - Décision Modificative n° 1- Augmentation de crédits

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment du vote du Budget Primitif, le 25 mars 2021, les montants définitifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes n'étaient pas encore connus et qu'un prévisionnel identique au Budget Prévisionnel N-1 a été voté par le Conseil Municipal.

Burlats a été informée le 2 avril 2021 des montants de la DGF 2021. Une augmentation de crédits de 20 691 € doit ainsi être inscrite au Budget Communal 2021.

Aussi, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation et la répartition de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>Section de fonctionnement</u>				
<u>Dépenses :</u>				
Virement section d'investissement			023	<u>20 691</u>
<u>TOTAL</u>				<u>20 691</u>
<u>Recettes :</u>				
Dotation Solidarité Rurale			74121	<u>20 691</u>
<u>TOTAL</u>				<u>20 691</u>
<u>Section d'investissement</u>				
<u>Dépenses</u>				
Matériel de bureau et info.			2183	1 500
Autres immo corporelles			2188	2 500
Remboursement avances			2315-271	10 316
<u>Recettes</u>				
Prélèvt sur recettes fonctionnement			021	20 691
Remboursement avances			2315-271	10 316
Emprunt				
	1641	16 691		

Acquisitions de terrains

o **La Guipalle**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir, à raison de 15 voix pour et 4 voix contre (Mme BOTTI, M. REY, M. SOLIVERES, Mme VINCENT) le terrain cadastré section AD n° 651 situé aux Salvages – lieu-dit la

Guipalle - et appartenant aux conjoints CELARIES situé aux Salvages pour la somme de vingt-cinq mille (25 000) euros. Cette acquisition permettra, en fonction de l'évolution de l'urbanisation, de créer une nouvelle voie sur la zone de La Plano.

○ **La Bancalié**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, et à titre de régularisation, d'acquiescer, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AP n°114 située à La Bancalié ; propriété privée des conjoints BAGES, sur laquelle est implanté le château d'eau de la Glène.

Dénomination de rues, secteur Lafontasse

Considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies publiques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les dénominations officielles suivantes :

- Route du Haut-Languedoc ;
- Chemin de la Cazalarié ;
- Chemin de l'Arthuzié ;
- Chemin des Sangsues ;
- Chemin de Bringot.

Organisation d'un transport public de voyageurs à la demande desservant la commune (TAD)

Un service de transport à la demande existe à Burlats depuis 1990. Celui-ci est actuellement assuré par M. ICHE dans le cadre d'une convention en cours jusqu'au 30 septembre 2021. Le prix du billet pour un aller simple est de trois (3) euros par voyageur. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention annuelle de la Région à hauteur de 70% des dépenses de TAD, la commune doit aligner le prix du billet sur celui du réseau régional liO, soit deux (2) euros par voyageur.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la diminution du prix du billet de TAD à deux (2) euros par voyageur et conserve une garantie de recettes pour l'exploitant à 0,80 € TTC du km. Un avenant à la convention avec M. ICHE sera signé par Monsieur le Maire pour acter ces nouvelles dispositions.

Maîtrise d'œuvre Salle Labourdarie II

Pour faire suite à l'enquête menée auprès des habitants de Labourdarié confirmant le souhait de ceux-ci de rénover la salle Labourdarié II pour en conserver l'usage actuel (réunions d'associations, mise à disposition occasionnelle auprès des habitants), le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer une consultation pour attribuer la maîtrise d'œuvre de ces travaux et signer le marché correspondant.

Attribution de subventions exceptionnelles

○ **Association « Orphédo »**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Orphédo afin de soutenir les actions engagées par cette association auprès des pensionnaires de l'orphelinat qu'elle a créé au Bénin. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget.

○ **Association « Les Amis de Beaudécourt »**

Compte tenu de la forte implantation de familles de militaires du 8^{ème} RPIMA sur la commune de Burlats et des bonnes relations que la commune entretient depuis de nombreuses années avec ce régiment, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 4 abstentions (Mme BOTTI, M. REY, M. SOLIVERES, Mme VINCENT) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association « Les Amis de Beaudécourt » pour restaurer le mess Beaudécourt de Castres. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget.

○ **Association « Ensemble ArcoTerzetto »**

La 6^{ème} édition du Festival d'Autan organise un concert de musique classique devant le pavillon Adélaïde le 23 juillet 2021. Cette manifestation facilite l'accès à la culture des burlacois et met en lumière le patrimoine historique de la commune.

Les tarifs accessibles (de 10 € à 15 € selon le rang pour les personnes de 16 ans ou plus et gratuité pour les moins de 16 ans) proposés par l'Association « Ensemble ArcoTerzetto », organisatrice du Festival, ne permettent pas de couvrir la totalité des dépenses de ce concert d'exception.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 850 € à l'association « Ensemble ArcoTerzetto » pour encourager cette action. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget.

Fête Médiévale du 29 août 2021, fixation prix billets diner-spectacle et boissons

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le prix des billets qui seront vendus pour le diner-spectacle à :

- 17 € pour les adultes et les enfants de 10 ans et plus
- 10 € pour les enfants de moins de 10 ans

Le prix des boissons est fixé à 2.50 € et la bouteille d'eau à 1 €.

Ces tarifs demeurent identiques à ceux pratiqués pour la dernière édition de 2019.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.
